



# RÉSIDENCE HORIZON

Information – avril 2026

## LA COPRO ET VOUS

### LE SAVOIR VIVRE

Le règlement de copropriété fixe les droits et les devoirs de chacun. Il organise la vie en communauté dans le respect de la jouissance paisible de tous les voisins. Voici quelques règles élémentaires de savoir-vivre copropriété à respecter dans une résidence.

### COURTOISIE A L'EGARD DES AUTRES OCCUPANTS

Quand on emménage dans un immeuble, il est important de donner une première bonne impression. Se présenter à ses voisins, laisser une carte dans la boîte aux lettres, prendre un moment pour discuter avec eux dans la cage d'escalier ou sur le parking permet d'instaurer une relation de qualité.

### MODERER LE BRUIT

Le bruit est la principale cause de nuisance en copropriété.

Vous devez donc à tout prix éviter de troubler la quiétude de vos voisins. Le règlement de copropriété précise ainsi qu'il est interdit de faire du bruit entre 22 heures et 7 heures du matin. Dans la journée, n'oubliez que certains copropriétaires peuvent être d'astreinte la nuit pour des raisons professionnelles, ils doivent donc pouvoir se reposer le jour. Quand vous organisez une soirée, prévenez vos voisins. Les travaux sont autorisés du lundi au vendredi de 8 h à 12h et de 14h à 19h00, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h00 ou le dimanche de 10h à 12h.

### PRESENCE D'ANIMAUX

Dans les règles, seuls sont admis ceux qui ne nuisent pas à l'usage bourgeois de l'immeuble. Il convient donc de ne pas laisser de trace de leur passage dans les parties communes, de les laisser aboyer ou sauter sur vos voisins.

Les animaux classés dangereux en revanche doivent être muselés.

### PARTAGE DES ESPACES EXTERIEURS

Sachez que l'usage d'une terrasse ou d'un jardin doit rester discret. Sont donc interdits le séchage du linge, les arrosages qui débordent sur la terrasse.

### COHABITATION DANS LES PARTIES COMMUNES

Il est de l'intérêt de tous de contribuer à la propreté des lieux. Par civisme et savoir vivre en copropriété, assurez-vous de laisser l'accès pompier libre et de respecter les aires de stationnement. Se garer sous la fenêtre d'un copropriétaire par exemple occasionne une gêne. Participez au tri sélectif - une attitude éco-citoyenne

### LE CONSEIL SYNDICAL HORIZON

25-33 rue Elsa Triolet  
109-111 rue du Général Malleret-Joinville  
94400 Vitry sur Seine  
[conseilsyndical@residencehorizon.com](mailto:conseilsyndical@residencehorizon.com)